

TANDOZIN[®] ad us. vet.

Solution injectable pour bovins, chevaux et porcins
Sulfadimidinum natriicum, Sulfamethoxyridazinum

fr 1. Dénomination du médicament vétérinaire

Tandozin ad us. vet., solution injectable pour bovins, chevaux et porcins

2. Composition qualitative et quantitative

1 ml de solution injectable contient :

Substances actives :

Sulfadimidinum natriicum	100 mg
Sulfamethoxyridazinum	200 mg

Excipient :

Natrii disulfis (E 223)	0.5 mg
-------------------------	--------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable jaune à rouge-brun

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Bovin, cheval et porc

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Solution injectable de sulfamides pour bovin, cheval et porc

Traitement et prévention des infections dues à des germes sensibles aux sulfamides.

Cheval : grippe, pasteurellose, pneumonie, infection ombilicale, phlegmon

Bovin : bronchite, pneumonie, mammite, septicémie hémorragique, actinomycose, diphtérie des veaux, entérite, panaris, nécrose interdigitée, métrite, néphrite colibacillaire, coccidiose

Porcin : rhinite, broncho-pneumonie, syndrome mammite-métrite-agalactie (MMA), cystite, pyélonéphrite, affections bactériennes des onglons et des articulations, infections de plaies, septicémies, coccidiose

4.3. Contre-indications

Aucune

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune

4.5. Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue

4.9. Posologie et voie d'administration

Cheval, bovin : 10 ml / 100 kg PC i.v.

Porcin : 1 ml / 10 kg PC i.m.

Après 24 heures, répéter le traitement avec la moitié de la dose. En général, la durée du traitement est de trois jours.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

4.11. Temps d'attente

Cheval, bovin : Tissus comestibles : 10 jours

Porcin : Tissus comestibles : 7 jours

Bovin : Lait : 3 jours

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : agent antibactérien pour usage systémique, associations de sulfamides

Code ATCvet : QJ01EQ30

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La sulfadimidine et la sulfaméthoxyypyridazine bloquent la synthèse bactérienne de l'acide folique. Leur spectre d'action englobe un grand nombre d'agents pathogènes à gram positif et à gram négatif, ainsi que certains protozoaires. Après administration parentérale, des concentrations élevées des deux substances actives sont rapidement atteintes dans l'organisme.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Pas de données disponibles

5.3. Propriétés environnementales

Pas de données disponibles

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Natrii hydroxidum

Natrii disulfis (E 223)

Aqua ad iniectionem

6.2. Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (15 – 25 °C).

Protéger de la lumière. Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Carton avec 1 flacon en verre incolore de 100 ml

Carton avec 10 flacons en verre incolore de 100 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

Tél. : 031 980 27 27 | Fax : 031 980 27 28 | info@graeub.com

8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché

Swissmedic 49'260'017 100 ml

Swissmedic 49'260'018 10 x 100 ml

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

Date de première autorisation : 19.12.1991

Date du dernier renouvellement : 23.12.2021

10. Date de mise à jour du texte

24.03.2022

Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation

Sans objet